



**LIMOGES**  
**ARTS DU FEU**  
**ET INNOVATION**

Appel à candidatures pour l'exploitation et la gestion d'un bar - brasserie  
situé à Limoges, place de la Motte

Ville de Limoges  
Direction de l'Action Foncière et Immobilière  
1, square Jacques Chirac  
87031 LIMOGES CEDEX 1

## REGLEMENT DE CONSULTATION

Mai 2026

## Préambule

La Ville de Limoges est propriétaire d'un local à usage commercial, sis place de la Motte, actuellement mis à disposition par convention précaire et révocable, pour l'exploitation d'un bar-brasserie.

Le terme de ladite convention étant fixé au 31 décembre 2026, une nouvelle consultation doit avoir lieu, dans le respect des règles du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment de son article L.2122-1-1 visant à garantir l'impartialité et la transparence dans le choix des candidats

Le présent règlement de consultation a pour objet de préciser les conditions de forme et de fond que devront remplir les candidats pour déposer une offre, ainsi que les critères de jugement des offres parvenues dans les formes.

### 1 – CONTEXTE DE L'OPERATION

La Ville de Limoges a pour objectifs de renouveler l'image de son centre-ville et de renforcer son attractivité. L'ambition est d'affirmer l'hypercentre de Limoges comme un lieu de rassemblement à la fois pour les Limougeauds et pour les visiteurs.

Plusieurs opérations d'aménagements d'envergure ont ainsi été réalisées pour redonner du lustre au centre-ville et notamment sur les rues piétonnes commerçantes. La rénovation complète des Halles Centrales, la requalification de la place de la République et le réaménagement de la place des Bancs témoignent également de cette ambition.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Ville de Limoges s'emploie à gérer de manière active son patrimoine et notamment les biens sur lesquels des autorisations d'occupation du domaine public son accordées.

Le local à usage de bar – brasserie « Le CAP'TAIN », dont la Ville est propriétaire, voit son autorisation d'occupation du domaine public arriver à échéance au 31 décembre 2026. A cet effet, elle souhaite lancer un appel à candidature pour son occupation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Ce local présente un enjeu important pour l'attractivité du centre-ville du fait de son emplacement privilégié et de sa proximité immédiate avec les Halles Centrales.

### 2 - DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :

La date limite de remise des offres est fixée au 24 juillet 2026 à douze heures trente.

### 3 - CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Les candidats devront faire parvenir leur offre sous double enveloppe cachetée.

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de remise des offres, à l'adresse suivante :

VILLE DE LIMOGES  
Direction de l'Action Foncière et Immobilière  
1, square Jacques Chirac  
87031 LIMOGES CEDEX 1

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ou remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

L'enveloppe extérieure portera la mention: « **Convention d'occupation de locaux en vue de l'exploitation et de la gestion d'un bar-brasserie, place de la Motte à Limoges - NE PAS OUVRIR** »

#### **4 – PRESENTATION DES OFFRES**

Les dossiers de candidature seront impérativement présentés selon les prescriptions fixées dans le présent règlement de consultation et dans le guide de rédaction des offres et devront comporter les pièces suivantes :

##### **4-1 UNE PRESENTATION DU CANDIDAT :**

- Nom du candidat ou de la société, sa forme juridique, sa raison sociale et ses coordonnées, les noms du ou des dirigeants du ou des représentants légaux de la ou des personnes ayant qualité pour engager le candidat ;
- Une présentation générale de la société et notamment les activités déjà exercées ;
- Une description de sa capacité financière : indication du chiffre d'affaire global sur les 3 dernières années, bilans des 3 dernières années, modalités et sources du financement des investissements proposés, ou tout documents permettant d'apprécier la surface financière du candidat ;
- Toutes informations que le candidat jugera utile de transmettre à la ville pour se présenter.

La Ville de Limoges se réserve le droit, de solliciter les candidats pour se faire remettre des documents manquants ou pour faire préciser certains points de leurs candidatures.

##### **4-2 UNE OFFRE :**

L'offre contiendra :

- Une présentation générale de l'activité de restauration projetée et conforme aux dispositions du cahier des charges ;
- La description des travaux et aménagements des espaces intérieurs et extérieurs, incluant les aménagements techniques, et le budget prévisionnel détaillé de leur coût ;
- La description détaillée de l'activité et de son mode d'exploitation ;
- Une proposition de redevance

#### **5 – DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS FORMULEES PAR LE CANDIDAT**

L'offre du candidat, est ferme, non modifiable et irrévocable.

Cette offre prend fin à réception par le candidat d'une lettre de l'administration envoyée avec accusé de réception, l'informant de la suite à donner à son offre.

#### **6 – CHOIX DU CANDIDAT**

La Ville de Limoges a décidé de retenir les critères suivants :

- Attractivité commerciale et cohérence du projet avec la Place de la Motte et les Halles centrales ;
- Qualité et diversité de l'offre de restauration proposée ;
- Qualité du dossier technique relatif aux installations projetées (esthétisme, ergonomie) ;
- Montant de la redevance versée à la Ville.

Les critères de choix ne sont pas hiérarchisés, ni pondérés.

La Ville de Limoges se réserve le droit d'interrompre le processus de consultation à tout moment et peut ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats ne puissent demander en

contrepartie une quelconque indemnisation ou le remboursement de leurs frais préalables ou honoraires de conseil.